



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 76502

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des informations sur le nombre de journalistes qui sont actuellement en contrat à durée déterminée (CDD) à France Télévisions. Il souhaite savoir quelle proportion ils représentent dans l'effectif total des journalistes. Il souhaite également connaître le montant, pour les années 2003 et 2004 des primes de précarité versées aux journalistes de France Télévisions à la fin de leur contrat de travail.

Texte de la réponse

L'effectif moyen des journalistes en contrat à durée déterminée (CDD) des sociétés du groupe France Télévisions s'élevait, au 30 novembre 2005, à 506,2. Cet effectif moyen représente 17,2 % de l'effectif total des journalistes du groupe France Télévisions. S'agissant des primes de précarité, leur versement aux journalistes des sociétés du groupe France Télévisions à leur fin de contrat s'est monté à 1,35 MEUR en 2003 et 1,32 MEUR en 2004.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76502

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9854

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8804